

pluies acides. Leur mandat prévoit notamment des consultations portant sur les aspects juridiques et réglementaires des polluants liés aux pluies acides, une coopération accrue au niveau de la recherche, la stimulation des échanges de données scientifiques entre le Canada et les États-Unis et l'identification d'initiatives visant à améliorer l'environnement dans les deux pays.

21. Du 10 au 12 avril 1985 - Les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'Est canadien parrainent une importante conférence sur les pluies acides à Québec. Les gouverneurs des États américains annoncent leur décision de mettre au point un programme de réduction comparable à celui du Canada.
22. Le 9 juillet 1985 - Sous l'égide de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, le Canada, l'Union soviétique et 17 pays européens signent un protocole sur le contrôle des émissions d'anhydride sulfureux selon lequel les émissions et la pollution transfrontière seront réduites de 30 p. 100 d'ici 1993.
23. Le 26 juillet 1986 - Le juge de la Cour de district du district de Columbia tranche en faveur de l'État de New York et d'autres parties, y compris l'Ontario, dans une poursuite contre l'EPA. Selon le jugement, les dommages environnementaux transfrontaliers affectant le Canada sont assujettis à certaines dispositions du *Clean Air Act*. Dans son jugement, la Cour ordonne à l'EPA d'enjoindre sept États frontaliers et du Midwest de réduire leurs émissions. (Ce jugement fut porté en appel et le tribunal suspendit l'appel.)
24. Le 27 juillet 1985 - Une étude du *U.S. Congressional Research Service* fait l'éloge de la supériorité du programme canadien de réduction des émissions d'anhydride sulfureux par rapport aux normes américaines.
25. Du 15 au 20 septembre 1985 - Les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada sont l'hôte d'un symposium international sur les précipitations acides, tenu dans la région de Muskoka (Ontario). Plus de 600 scientifiques de 18 pays (y compris les É.-U.) répartis sur 5 continents étudient 400 présentations portant sur les données et les conclusions d'importantes recherches.
26. Le 25 octobre 1985 - L'administrateur de l'EPA reconnaît que les lois et règlements canadiens actuels respectent les dispositions